



Montpellier, le 23/02/2023

**Synthèse de la consultation publique relative au projet d'arrêté modificatif
de la liste des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour la période du 1er
juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le département de l'Hérault et modalités de destruction.**

**Consultation ouverte au public du 16 février au 22 février 2023,
sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault :**

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedure-en-cours/Modification-arrete-especes-susceptibles-d-occasionner-des-degats-2022-2023>

Résultat de la participation du public :

3 contributions défavorables au classement ESOD du lapin de garenne ont été reçues pendant la durée de la consultation du public.

Deux contributions défavorables concernent l'utilisation du furet pour la chasse à tir du lapin. Ce point est déjà autorisé par l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2023-01-13513 du 10 janvier 2023 prolongeant la chasse du lapin de garenne sur les communes où ont été recensés les dégâts les plus importants, et n'est pas modifié par le présent projet d'arrêté.

Une contribution supplémentaire mentionne : "*les sociétés de chasse sont capables si on leur donne les moyens financiers pour l'achat de matériel, et que quand les animalistes vont découvrir cet arrêté, on va leur apporter des éléments pour argumenter*"

Ces éléments n'apparaissent pas de nature à remettre en cause la pertinence de l'arrêté.

Décision :

L'arrêté modificatif relatif à la liste des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour la période du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2023 dans le département de l'Hérault et modalités de destruction est proposé à la signature du Préfet de l'Hérault sans changement.

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État et transmise pour information aux membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa formation spécialisée ESOD.

La cheffe du service agriculture forêt

Mylène RAUD

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2